



Creation des pubs

Par Visiteur

Bnjr

je souhaite créer ma propre petite entreprise (de type e-business) dans le but de vendre des vêtements pour bébés de grandes marques, occasion et neuf.

Ma question est :

Puis-je écrire sur mes flyers, mes cartes des visites, mes affiches, mon site internet, etc, les noms des marques que je vais vendre ? (Les marques en question sont KENZO/BURBERRYS/DIOR)

merci.

Par Visiteur

Bonjour,

Si vous avez l'accord des marques en question pour pouvoir utiliser leur nom commercial, cela ne représente absolument aucun inconvénient.

En effet, conformément à l'article L.713-2 du code de la propriété intellectuelle:

Sont interdits, sauf autorisation du propriétaire :

a) La reproduction, l'usage ou l'apposition d'une marque, même avec l'adjonction de mots tels que : "formule, façon, système, imitation, genre, méthode", ainsi que l'usage d'une marque reproduite, pour des produits ou services identiques à ceux désignés dans l'enregistrement ;

b) La suppression ou la modification d'une marque régulièrement apposée.

Bien cordialement.